



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2009

Délibération n°2009-57

Date de convocation : 6 novembre

2009

Nombre de délégués en exercice : 34

Titulaires: 15 Suppléants: 5

Absents non remplacés: 14

Votants: 20

L'an deux mil neuf, le vingt novembre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS:

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON:

M.LELEU - M. BUIS - M. CORTADE - Mme ANCEY - M. BRUN - M. RANDOULET - M. GOUDON -M. BEL - M. PONCE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. BARONE - Mme LAGET - M. PEREZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. STANZIONE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S):

Mme ROIG - M.ROGIER - M. ORLANDO - M. GRANIER - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. FENOUIL - M. LAGNEAU - M. GUEDES - M. CHAFFARD - M. CARDENNES - M. GROS - M. MARGAILLAN -

Secrétaire de séance : Mme LAFAURE Françoise

<u>OBJET</u>: Dérogation n°2009-18 / COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE (84): Révision simplifiée du POS

Rapporteur: M. Christian RANDOULET

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal de la commune de CAUMONT SUR DURANCE a saisi, par délibération du 27 août 2009, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en vue de solliciter un avis dérogatoire concernant l'ouverture à l'urbanisation des terrains actuellement affectés à la zone NDi au sud du centre ville.



Le projet de révision simplifiée du POS vise à permettre la réalisation d'un programme de 30 logements à loyers maîtrisés afin de répondre aux besoins de la population de la commune (personnes âgées, jeunes ménages) et de respecter les contraintes règlementaires (Loi SRU et PLH).

Cette révision entraîne la création d'un sous secteur UDbi4 soumis à des prescriptions particulières liées au risque inondation afin de réaliser ce programme de logements à loyers maitrisés.

A ce titre, le conseil municipal de la commune de CAUMONT SUR DURANCE a saisi le Syndicat Mixte porteur du ScoT pour l'octroi d'une dérogation, conformément aux dispositions de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU la procédure définie par la délibération n°2004-08 du comité syndical en date du 15 mars 2004, VU l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2009,

CONSIDERANT que le projet prend en compte le risque inondation,

CONSIDERANT que le projet ne remet pas en cause le fonctionnement d'une exploitation agricole et ne nuit pas à la commune voisine,

Le Comité Syndical après avoir entendu le rapporteur :

DONNE un avis favorable à la présente demande de dérogation n°2009-18 concernant la révision simplifiée du POS de la commune de CAUMONT SUR DURANCE.

Vote du Conseil:

POUR: 20 CONTRE: / ABSTENTION:/

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

2 5 NOV. 2009

Pour extrait conforme Le Président

Alain CORTADE